



COMMUNE DE LA
BARBEN

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

Délibération N° 21-2017

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	11
Nombre de membres Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
04/05/2017

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
EXTRAIT DU REGISTRE 15/05/2017
ID : 013-211300090-20170509-D212017-DE

Des

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 09 mai 2017

L'an deux mille dix-sept et le neuf du mois de mai à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, Mme Anna GOURLIA, M. Ulrich MOLL, Mme Eva PLANES, Mme Madeleine CHAUMARD, M. Gauthier AMALRIC et Mme Maria Fernanda RUAULT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE à Monsieur Nicolas VIROLLE, M. Gilles SAUVAJOL à Monsieur Gauthier AMALRIC

Absent:

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

---0000000---

Objet : marché à bons de commandes pour des travaux, entretien, grosses réparations pour l'aménagement de voiries, d'espaces publics et d'éclairage public pour trois ans – Attribution du marché.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'attribution du marché à bons de commandes dont le rapport d'analyse effectué par l'AMO.

OBJET DE L'OPERATION

Marché à bons de commandes de travaux, entretien, grosses réparations, aménagement de voirie, d'espaces publics et d'éclairage public.

Les travaux seront réalisés en trois lots séparés.

- Lot 01 : Voirie
- Lot 02 : Eclairage Public
- Lot 03 : Espaces verts

Pour chaque lot, il n'est pas prévu de décomposition en tranches Ferme ou Conditionnelle.

DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions de l'article 42 2°al.de l'ordonnance et aux articles 27, 78-II-3°, 79-I et 80 du décret.

La date de remise des offres était fixée au 07 avril 2017 à 12h00.

A cette date, le service des marchés de la Mairie de la Barben a reçu :

- Pour le Lot n°01 : 3 offres
- Pour le Lot n°02 : 3 offres
- Pour le Lot n°03 : 3 offres



Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'effectuera selon les critères suivants pondérés :

- 1 - Prix des prestations; Coefficient de pondération 60%
- 2 - Valeur technique de l'offre; Coefficient de pondération 40%

Récapitulatif des notes / valeur technique

LOT 01	EUROVIA	MALET	COLAS
Moyens et matériel	15/15	15/15	15/15
Méthodologie générale et gestion M BDC	15/20	13/20	20/20
sécurité	5/5	5/5	4/5
TOTAL / 40	35/40	33/40	39/40

LOT 02	TEM	CITEOS	AMPELIS EPM
Moyens et matériel	15/15	13/15	15/15
Méthodologie générale et gestion M BDC	15/20	12/20	15/20
sécurité	5/5	5/5	5/5
TOTAL / 40	35/40	30/40	35/40

LOT 03	MANIE BAT	NATURE ET PRESTIGE	IPS
Moyens et matériel	15/15	12/15	15/15
Méthodologie générale et gestion M BDC	12/20	18/20	15/20
sécurité	5/5	5/5	5/5
TOTAL / 40	32/40	35/40	35/40

PRIX Somme du BPU / 20

LOT 01	Montant du BPU	Formule	Note sur 20	Rang
EUROVIA	107 504.90	/ 20	16.69	3
MALET	97 704.20	/ 20	18.37	2
COLAS	89 741.40	/ 20	20.00	1

LOT 02	Montant du BPU	Formule	Note sur 20	Rang
TEM	40 633.00	/ 20	14.83	3
CITEOS	30 124.50	/ 20	20.00	1
AMPELIS EPM	34 563.65	/ 20	17.43	2



LOT 03	Montant du BPU	Formule	Note sur 20	Rang
MANIE BAT	43 973.04	/ 20	17.70	3
NATURE ET PRESTIGE	38 912.47	/ 20	20.00	1
IPS	39 512.77	/ 20	19.70	2

Somme du DQE / 40

LOT 01	Montant du DQE	Formule	Note sur 40	Rang
EUROVIA	481 530,00	/ 40	22.43	3
MALET	429 370,00	/ 40	25.16	2
COLAS	270 095,00	/ 40	40.00	1

LOT 02	Montant du DQE	Formule	Note sur 40	Rang
TEM	252 185.00	/ 40	31.46	3
CITEOS	227 246.80	/ 40	34.91	2
AMPELIS EPM	198 346.40	/ 40	40.00	1

LOT 03	Montant du DQE	Formule	Note sur 40	Rang
MANIE BAT	231 216.00	/ 40	26.72	3
NATURE ET PRESTIGE	154 434.25	/ 40	40.00	1
IPS	158 478.60	/ 40	38.98	2

Synthèse

LOT 01	BPU / 20	DQE / 40	Mémoire / 40	NOTE SUR 100	RANG
EUROVIA	16.69	22.44	35	74.13	3
MALET	18.37	25.16	33	76.53	2
COLAS	20.00	40.00	39	99.00	1

LOT 02	BPU / 20	DQE / 40	Mémoire / 40	NOTE SUR 100	RANG
TEM	14.83	31.46	35	81.29	3
CITEOS	20.00	34.91	30	84.91	2
AMPELIS EPM	17.43	40.00	35	92.43	1



LOT 03	BPU / 20	DQE / 40	Mémoire / 40	NOTE SUR 100	RANG
MANIE BAT	17.70	26.72	32	76.41	3
NATURE ET PRESTIGE	20.00	40.00	35	95.00	1
IPS	19.70	38.98	35	90.66	2

Vu la consultation à procédure adaptée engagée selon les dispositions de l'article 42 2^oal.de l'ordonnance et aux articles 27, 78-II-3^o, 79-I et 80 du décret,
Vu le rapport d'analyse effectué par l'assistant à maîtrise d'ouvrage,
ENTENDU l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché à bons de commandes ainsi qu'il suit :

- Lot 01 : Voirie à la société COLAS MIDI MEDITERRANEE – 33/35 rue d'Athènes – BP 90046 – 13 742 VITROLLES CEDEX
- Lot 02 : Eclairage Public à la société AMPELIS EPM – 708 chemin Dorio – 84 300 CAVAILLON
- Lot 03 : Espaces verts à la société NATURE ET PRESTIGE – 5 impasse du plateau de la Gare – 13 770 VENELLES

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Article 3 : DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

ARTICLE 4 : PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 12 mai 2017

Le Maire


Christophe AMALRIC